

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 3

Objet :

Convention de reversement
des fonds de l'appel à
manifestation d'intérêt
SEQUOIA

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240910-2024-09-10-059-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 10 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 3 septembre 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Pierre REBEIX.

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Pascal BRUN qui donne pouvoir à Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI et M. Stephan BOCKEN.

Absents : M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire de séance : Mme Amélie VAN ETTINGER

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Le programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE), visant à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique, tout en réduisant leurs factures d'énergie, a été lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt AMI SEQUOIA (programme ACTEE2) a été déposée en 2021 par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA), en tant que coordonnateur d'un groupement des 14 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'Ain, qui relaient le dispositif pour le compte de leurs communes membres volontaires. Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglomération a délibéré le 29 avril 2021 pour approuver la participation de Pays de Gex agglomération à l'AMI SEQUOIA, pour des actions d'efficacité énergétique sur ses bâtiments et sur les bâtiments de 9 communes gessiennes qui ont souhaité y participer. Il s'agit des communes de Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Saint-Genis-Pouilly et Ségny.

Cette candidature ayant été déclarée lauréate par la FNCCR, une convention a été signée le 18 janvier 2022 entre la FNCCR, le groupement porté par le SIEA et les (EPCI) de l'Ain, dont Pays de Gex agglomération.

Conformément à cet AMI, l'objectif premier est d'apporter **un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.** Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du Programme ou au moins la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

L'ensemble des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2 pour les collectivités du département de l'Ain est versé par la FNCCR au SIEA, qui le répartit aux EPCI pour les actions communales et intercommunales portées sur leur territoire respectif. Chaque EPCI doit ensuite reverser aux communes concernées les fonds correspondant aux dépenses réalisées par les communes dans le cadre de cet AMI.

Une convention doit donc être signée entre les communes concernées et Pays de Gex agglomération, dont l'objet est de définir le cadre de versement des fonds pour les actions d'études énergétiques, de maîtrise d'œuvre et de mission d'économiste de flux portées par les communes membres de Pays de Gex agglomération sur leurs bâtiments communaux.

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240910-2024-09-10-059-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention à signer entre les communes de Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Saint-Genis-Pouilly et Ségny et Pays de Gex agglo pour le versement des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2.

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

